



Réf. Farde e-Assemblées : 2662329

N° OJ : 195**Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025****Objet : Projet H2020 RESPONSE.- Avenant n° 4 à la convention de subvention.**

Le Conseil communal,

Considérant la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Ville « intelligente » et à développer un premier quartier à énergie positive (PED) ;

Vu la participation de la Ville à l'appel à projets « smart cities and communities » lancé par la Commission européenne avec le projet nommé "RESPONSE" visant à développer et tester des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement des « quartiers à énergie positive » en Europe d'ici 2050 (farde n°2304498 – accord du Collège du 12/12/2019) ;

Vu que la version adaptée de la Convention de Consortium et la Convention de Subvention du projet RESPONSE ont été adoptées ainsi que leurs signatures validées par le Conseil (farde n° 2359204) en sa séance du 07/09/2020 ;

Considérant la proposition du coordinateur du projet EIFER - Europäisches Institut für Energieforschung - de soumettre un avenant à la Convention de Subvention à la Commission européenne afin de faire valider certains changements qui se sont avérés nécessaires (voir annexe) ;

Considérant que ces changements concernent principalement des délais de soumission à la Commission européenne de certains livrables ainsi que le traitement des coûts de certains partenaires ;

Considérant que les changements repris dans l'avenant affectent les activités et le budget de la Ville des manières suivantes :

- Le projet sera prolongé de 12 mois, jusqu'au 30/09/2026. Cette prolongation s'est avérée nécessaire à cause d'un retard dans l'implémentation de certaines innovations dans les villes phares Dijon et Turku, ce qui a également retardé le monitoring de ces solutions et l'achèvement de certains livrables associés.
- La dernière période de reporting (actuellement en cours) sera prolongée de 12 mois, jusqu'au 30/09/2026. Cela signifie que le paiement de la dernière tranche du subsidium aura lieu environ 4 mois après cette date, début 2027.
- La majeure partie des activités prévues par la Ville se termineront comme initialement prévu pour fin septembre 2025. Certaines tâches seront encore à prévoir après septembre 2025.
- Le budget total alloué à la Ville reste inchangé.

Considérant la demande du 28 mai 2025 du coordinateur du projet EIFER - Europäisches Institut für Energieforschung - à tous les partenaires du projet d'exprimer leur avis quant à cet avenant dans un délai de 15 jours ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : L'avenant n° 4 à la convention de subvention du projet RESPONSE est adopté.

Annexes :

